CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E26055** **VALABLE JUSQU'AU** **28/10/2027**

ÉDITÉ LE 07/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1984

Raison sociale : ENTREPRISE DE CARRELAGE DECK

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/03/2023

Capital : 10 000

5 RUE DES ARTISANS
67470 MOTHERN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 1984B00089

Siret : 328 933 064 00029

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4025138

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE LUN2406336

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE LUN2406336

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 88 94 61 85 **Fax :** 03 88 54 62 89

Portable : 06 80 26 80 56

Responsabilité légale :
DECK MICHAEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.carrelagedeck.fr

E-mail : contact@carrelagedeck.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 275 974 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	10	06/07/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/08/2026 09:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.